

- ✓ Carte communale
- ✓ Cinéma
- ✓ OPAH
- ✓ Site Internet
- ✓ Courses cyclistes
- ✓ Carnet blanc
- ✓ Permanences Mairie

TOUTE L'ACTU

EDITORIAL

Carte communale :

L'enquête publique s'est terminée ce vendredi 30 juillet 2021. Après réception du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur M. Robert Monier, le Conseil municipal sera réuni pour en délibérer. La délibération sera transmise à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées pour validation.



Cinéma :

Le Cinéma « Le Lalano » prend ses congés d'été du 04 au 24 août 2021.

Vous pouvez retrouver le programme sous :

<https://lelalano.fr/>

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Coteaux 2021-2026 :

L'OPAH permet de mobiliser des aides de l'ANAH*, de la Région et du Conseil départemental pour favoriser la réhabilitation et l'amélioration des logements privés sur le territoire. Le montant des aides varie suivant le projet. Information gratuite lors des permanences mensuelles de 9h00 à 11h00 :

- 1^{er} mardi mairie de Castelnaud Magnoac ;
- 2^{ème} mardi mairie de Pouyastruc ;
- 3^{ème} mardi à la Maison France Services de Trie sur Baïse ;
- 4^{ème} mardi à la CC du Val d'Arros de Tournay.

*ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

INFO

Opération Proxi'vaccination Covid pour tous le mardi 10 août 2021 de 9h à 17h au Monastère des Carmes. Inscription obligatoire à la Mairie de Trie sur Baïse : 05 62 35 50 21 de 9h à 12h et de 14h à 16h. Vaccin PFIZER, public concerné : à partir de 12 ans.



Des Capricornes sont présents dans notre commune et sa voisine. Nous vous conseillons d'être vigilant et de surveiller vos charpentes. En cas d'attaque, faites appel à une entreprise spécialisée dans le traitement des charpentes.



Olivier GIRET
Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Lors de notre dernier bulletin municipal, nous vous annonçons les modalités de l'enquête publique concernant la carte communale. Cette enquête est maintenant terminée et ce dossier arrive à son terme.

Comme annoncé dans notre profession de foi, notre commune s'ouvre aux nouvelles technologies avec la mise en place d'un site Internet. Je vous propose ci-dessous de découvrir ce nouvel outil de communication. Je vous souhaite une bonne navigation.

Le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons un très bel été.



Les différents vainqueurs de cette édition 2021.

Site Internet :

La commune de Lalanne-Trie se dote d'un site Internet, son adresse est : <https://lalanne-trie.fr/>

En page d'accueil, vous trouverez un bandeau « **Flash info** » pour annoncer les futurs évènements.

Dessous ce dernier, les principales **actualités**, avec un encart pour le cinéma « Le Lalano », actuellement un pour la carte communale et un dernier pour les modalités de l'opération OPAH vue plus haut. Cette page sera en permanente évolution.

Via le « **Menu** », vous pourrez avoir accès aux onglets suivants :

- **Vie municipale** : regroupe les différentes informations concernant le Conseil municipal, les commissions, les bulletins municipaux, ...
- **Pratique** : vous permettra de vous orienter pour vos différentes démarches administratives en fonction de votre statut, particulier, professionnel ou association.
- **Annuaire** : recense les associations, les entreprises, les agriculteurs et le calendrier des messes de l'ensemble paroissial de Trie sur Baïse et de la Vallée du Bouès.

Les entreprises et les agriculteurs qui souhaitent apparaître gratuitement sous cet annuaire sont invités à nous fournir les informations nécessaires.

Courses cyclistes :

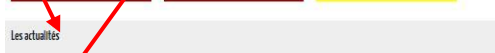
Nous remercions le Cyclo Club Triais qui a fait revivre les courses cyclistes sur notre commune et qui nous a permis de profiter de belles bagarres sur ce tracé exigeant avec une météo idéale.

Carnet blanc :

Toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur à Christelle Regardier et à Julien Hermelin qui ont décidé de se donner leurs consentements mutuels le samedi 24 juillet 2021 devant M. le Maire.

Permanences Mairie :

Les permanences de la Mairie des 10, 17 et 24 août ne seront pas assurées. Elles reprendront le mardi 31 août aux horaires habituels. En cas d'urgence, vous pouvez appeler M. le Maire au 06-24-26-16-94.



Infos pratiques

Mairie :

Tél : 05-62-35-67-34

Fax : 05-62-35-67-35

Courriel : commune-lalannetrie@orange.fr

Permanences : le mardi de **16h00 à 19h30.**

